

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit. : CLARINE PREMIUM VITRES  
 Type de produit : Détergent.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel.  
 Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant vitre  
 Catégorie fonction ou usage : Détergent.

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOPRODIS  
 44 Rue du Languedoc  
 11200 Lézignan Corbières - France  
 T 0468277320 - F 0468277321  
[contact@soprodix.com](mailto:contact@soprodix.com) - [www.soprodix.com](http://www.soprodix.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme consultatif officiel                                      | Adresse  | Num. d'appel d'urgence |
|--------|---|--|------------------------|
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy<br>Hôpital Central | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny<br>F-54035 Nancy Cedex | +33 3 8332 3636        |

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélange

| Nom                       | Identificateur de produit   | %   | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|---------------------------|---|-----|--|
| éthanol, alcool éthylique | (n° CAS)64-17-5<br>(Numéro CE)200-578-6<br>(Numéro index)603-002-00-5<br>(N° REACH)01-2119457610-43 | < 5 | F; R11                                       |
| Ammoniaque                | (n° CAS)1336-21-6<br>(Numéro CE)215-647-6<br>(Numéro index)007-001-01-2                             | < 1 | C; R34<br>N; R50                             |
| SODIUM LAURETH SULFATE    | (n° CAS)68891-38-3<br>(Numéro CE)500-234-8  | < 1 | Xi; R36/38                                   |

# CLARINE PREMIUM VITRES

## Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

| Nom                       | Identificateur de produit   | %   | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------------------------|---|-----|---|
| éthanol, alcool éthylique | (n° CAS)64-17-5<br>(Numéro CE)200-578-6<br>(Numéro index)603-002-00-5<br>(N° REACH)01-2119457610-43 | < 5 | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319                  |
| Ammoniaque                | (n° CAS)1336-21-6<br>(Numéro CE)215-647-6<br>(Numéro index)007-001-01-2                             | < 1 | Skin Corr. 1B, H314<br>Aquatic Acute 1, H400              |
| SODIUM LAURETH SULFATE    | (n° CAS)68891-38-3<br>(Numéro CE)500-234-8  | < 1 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319                 |

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins général                    | : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.   |
| Premiers soins après inhalation           | : En cas de malaise consulter un médecin.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau. |
| Premiers soins après contact oculaire     | : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.                          |
| Premiers soins après ingestion            | : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|  |   |
|--|---|
| Symptômes/lésions après inhalation           | : Aucune sous utilisation normale.  |
| Symptômes/lésions après contact avec la peau | : Peut provoquer une irritation modérée.  |
| Symptômes/lésions après contact oculaire     | : Peut provoquer une légère irritation.   |
| Symptômes/lésions après ingestion            | : Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac. |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|   |  |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.   |
| Mesures d'hygiène                                       | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. |

# CLARINE PREMIUM VITRES

## Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.  
Produits incompatibles : Ne pas mélanger avec d'autres produits.  
Température de stockage : 5 - 40 °C  
Matériaux d'emballage : Bidon plastique : PEHD.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| éthanol, alcool éthylique (64-17-5) |                          |                        |
|-------------------------------------|--------------------------|------------------------|
| France                              | VME (mg/m <sup>3</sup> ) | 1950 mg/m <sup>3</sup> |
| France                              | VME (ppm)                | 1000 ppm               |
| France                              | VLE (mg/m <sup>3</sup> ) | 9500 mg/m <sup>3</sup> |
| France                              | VLE (ppm)                | 5000 ppm               |

  

| Ammoniaque (1336-21-6) |           |        |
|------------------------|-----------|--------|
| France                 | VME (ppm) | 10 ppm |
| France                 | VLE (ppm) | 20 ppm |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection.  
Protection oculaire : Lunettes de protection.  
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.  
Protection des voies respiratoires : pas nécessaire.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : limpide.  
Couleur : Bleu.  
Odeur : fraîcheur.  
pH : 7  
Point d'éclair : > 60 °C  
Solubilité : Produit soluble dans l'eau.  
Viscosité, dynamique : < 10 cP

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Protéger du gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

# CLARINE PREMIUM VITRES

## Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

| <b>éthanol, alcool éthylique (64-17-5)</b> |          |
|--|----------|
| DL50 orale rat                             | 50 g/kg  |
| CL50 inhalation rat (mg/l)                 | 0        |
| CL50 inhalation rat (ppm)                  | 6h 30000 |

| <b>Ammoniaque (1336-21-6)</b> |            |
|-------------------------------|------------|
| DL50 orale rat                | 350 mg/kg  |
| CL50 inhalation rat (mg/l)    | 7600 mg/kg |

| <b>SODIUM LAURETH SULFATE (68891-38-3)</b> |              |
|--|--------------|
| DL50 orale rat                             | > 2000 mg/kg |

Irritation : Non classé  
pH: 7

Corrosivité : Non classé  
pH: 7

Sensibilisation : Non classé

Toxicité à dose répétée : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Mutagénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conformément à la directive 1999/45/EC.

| <b>éthanol, alcool éthylique (64-17-5)</b> |                    |
|--|--------------------|
| CL50 poissons 1                            | 12900 - 15300 mg/l |

| <b>SODIUM LAURETH SULFATE (68891-38-3)</b> |               |
|--|---------------|
| CL50 poissons 1                            | 10 - 100 mg/l |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| <b>CLARINE PREMIUM VITRES</b> |  |
|-------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité  | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leurs seront fournies à leur demande expresse ou à demande du producteur de détergents. |

| <b>éthanol, alcool éthylique (64-17-5)</b> |  |
|--|--|
| Persistance et dégradabilité               | Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné. |

| <b>Ammoniaque (1336-21-6)</b> |  |
|-------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité  | Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné. |

| <b>SODIUM LAURETH SULFATE (68891-38-3)</b> |  |
|--|--|
| Persistance et dégradabilité               | Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| <b>CLARINE PREMIUM VITRES</b> |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| Potentiel de bioaccumulation  | non bioaccumulable. |

| <b>éthanol, alcool éthylique (64-17-5)</b> |                     |
|--|---------------------|
| Potentiel de bioaccumulation               | non bioaccumulable. |

| <b>Ammoniaque (1336-21-6)</b> |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| Potentiel de bioaccumulation  | non bioaccumulable. |

| <b>SODIUM LAURETH SULFATE (68891-38-3)</b> |                     |
|--|---------------------|
| Potentiel de bioaccumulation               | non bioaccumulable. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

# CLARINE PREMIUM VITRES

## Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Les emballages souillés peuvent après rinçage être éliminés comme déchet banal. Consulter à ce propos votre instance locale.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

CESIO Phrases recommandées : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Seveso Information :

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

# CLARINE PREMIUM VITRES

## Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010

Sources de données : DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE. Le contenu et le format de cette FICHE DE DONNEES DE SECURITE sont conformes à la Directive 1907/2006/CEE. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

|            |  |
|------------|--|
| Non classé |  |
|------------|--|

Textes des phrases R-,H- et EUH::

|                 |  |
|-----------------|--|
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1     |
| Eye Irrit. 2    | Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2        |
| Flam. Liq. 2    | Liquides inflammables Catégorie 2                                |
| Skin Corr. 1B   | corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B                  |
| Skin Irrit. 2   | corrosion et irritation de la peau Catégorie 2                   |
| H225            | Liquide et vapeurs très inflammables                             |
| H314            | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H315            | Provoque une irritation cutanée                                  |
| H319            | Provoque une sévère irritation des yeux                          |
| H400            | Très toxique pour les organismes aquatiques                      |
| R11             | Facilement inflammable.  |
| R34             | Provoque des brûlures.   |
| R36/38          | Irritant pour les yeux et la peau.                               |
| R50             | Très toxique pour les organismes aquatiques.                     |
| C               | Corrosif   |
| F               | Facilement inflammable   |
| N               | Dangereux pour l'environnement                                   |
| Xi              | Irritant   |

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*